

### COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE

*Mardi 14 novembre 2023 – Forum des Marais*

---

60 habitants présents

#### Conseillers de quartier :

Elisabeth ADAM, Johnny GOGUET, Alain VAGNER, Christelle BELLET, Christine FAUBET, Romain MOUROUX, Annie SIMON

#### Élus :

Christèle Morin, Adjointe au Maire chargée de la Démocratie Locale, de la Proximité, de la Propreté, de la Salubrité, des Espaces Verts

Thierry Lesauvage, Vice-Président CARO, Climat, Transition écologique, Aménagement du Territoire, Mobilités

#### Services Municipaux :

David Bodin, Directeur Général Adjoint des Services à la Population

Emmanuel Dias, Directeur Citoyenneté et Action Sociale

Yannick Tachet, Directeur Aménagement Urbain - Voirie

Eric Bourdajaud, Directeur espaces verts, propreté

Matthieu Tardy, Responsable Pôle Infrastructures Voirie

#### Ordre du jour :

- Présentation rapide de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de quartier
- Bilan du travail des ateliers sur l'année écoulée, avec temps d'échange entre le public et les représentants de la ville
- Proposition de poursuite des activités pour l'année qui vient : nouveaux ateliers

La présentation du travail des ateliers thématiques a été déroulée en fonction des choix exprimés par le public à son entrée de l'auditorium :

- 1er **Une ville marchable** : Amélioration des revêtements dans les circulations douces (19 voix)
- 2e **Une ville propre** : Réduction des mégots et autres déchets sur la voie publique (14 voix)
- 3e ex-aequo **Une ville reposante** : Réduction des nuisances sonores nocturnes (9 choix) / **Une ville éco-responsable** : Réduction du contenu des poubelles grises et respect des consignes de collecte (9 voix)
- 5e **Une ville respirable** : Augmentation du nombre d'arbres en ville (8 voix)
- 6e **Une ville cyclable** : Localisation et dimensionnement d'abris sécurisés pour cycles (5 voix)
- 7e **Une ville pacifiée** : Piétonnisation partielle de la rue Cochon Duvivier (4 voix)

### Amélioration des revêtements dans les circulations douces :

Les conseillers de quartiers ont effectué un repérage des différents points posant des problèmes d'accessibilité dans la ville, en raison d'obstacles sur les trottoirs, de leur largeur ou du revêtement du sol.

Les questions portent autour de :

- Quelles sont les rues accessibles pour les personnes handicapées dans le centre-ville ?
- Passage piétons/cycles/poussettes sur le chemin de Charente inconfortable.
- Nécessité d'intervenir sur les trottoirs à certains endroits dangereux, notamment dans le secteur du Tribunal.

Les services de la Ville traitent l'accessibilité de la voirie au fur et à mesure que les rues sont réaménagées : création de trottoirs plus larges et nivelés correctement. Les carrefours sont montés au niveau des trottoirs de manière invisible, avec une surélévation douce. Il est précisé qu'au moins un des deux cotés de la rue doit être praticable et que l'accès aux commerces est à la charge des commerçants.

Concernant le chemin de Charente les services de la Ville en sont conscients mais l'aménagement des abords du chemin relève de la propriété intellectuelle de l'architecte paysagiste Bernard Lassus et nécessite les avis de l'Architecte des Bâtiments de France et de l'inspectrice de la DREAL. En ce qui concerne le court passage en pavés cité plus haut, un premier remplissage des joints (terre + sable + ensemencement) à la fin du printemps 2023 n'a pas donné le résultat escompté et le test va être repris courant novembre avec une fermeture complète du passage jusqu'au printemps.

Pour le haut des rues Loti et Peltier et dans la rue Clémot il faudra commencer par refaire les réseaux souterrains. En cas de danger, signalement à faire auprès du service Proximité (*demande de proximité sur site internet de la CARO*) et/ou relayer auprès du Conseil de Quartier. La chaussée de plusieurs carrefours a déjà été surélevée pour supprimer le dénivelé et faciliter le passage d'un trottoir à l'autre.

### Réduction des mégots et autres déchets sur la voie publique :

Au-delà des mégots, le Conseil de quartier et les participants font le constat de la malpropreté récurrente des trottoirs, notamment avec des déjections canines.

- Quelles actions préventives ? Les cendriers disposés aux terrasses extérieures des bars sont peu visibles sur l'espace public.
- Faut-il aller vers une verbalisation (135 euros) contre les incivilités (mégots, déjections canines)?

Christelle MORIN informe que la ville compte 248 km de trottoirs et dispose de 2 balayeuses qui effectuent périodiquement un nettoyage "en escargot" depuis la place Colbert, en avertissant 48 heures à l'avance la nécessité de libérer les stationnements. Les riverains présents souhaiteraient que les balayeuses passent plus souvent.

Une action préventive contre les amas de mégots dans les caniveaux est en cours de mise en place en partenariat avec le Conseil de Quartier sur une zone test avenue Lafayette/Palais des Congrès: apposition au pochoir "NE RIEN JETER, LA CHARENTE COMMENCE ICI" avec un visuel devant les avaloirs d'eau pluviale à proximité des dépôts sauvages (terrasses de bars, centres de formation) et en dehors des places de stationnement, associée à une signalétique plus visible des cendriers privés et publics à portée de vue. Cette opération sera débutée au printemps pour éviter un rinçage trop rapide de la peinture de marquage au sol.

Mme MORIN rappelle les campagnes préventives mises en œuvre depuis 2014 (distribution de cendriers de poche, courriers aux gérants de bars).



- Que doit-on comprendre des consignes contradictoires sur les herbes sauvages sur les trottoirs : les laisser pour conserver la biodiversité (CARO) ou les arracher pour éviter une amende (Guide de la propreté 2023 de la Ville de Rochefort)

Eric Bourdajaud indique que les herbes sauvages entre le trottoir et la façade favorisent la biodiversité mais qu'il est nécessaire de désherber périodiquement pour contrôler leur extension et éviter tout danger pour la circulation des piétons et des PMR (exemple cité : les roses trémières)

### **Réduction du contenu des poubelles grises et respect des consignes de collecte**

Plusieurs questions sont posées sur la gestion des déchets dans le centre-ville.

- Nombreux sacs de déchets déposés sur les trottoirs en dehors des jours/horaires de ramassage. Manque de bacs de collecte dans les immeubles en copropriété et ceux de l'OPH. Le nombre de points d'apport volontaire pourrait améliorer les choses mais il est insuffisant.
- Trop de rues sont encore des dépôts de sacs poubelles qui restent entassés plusieurs jours. Notamment rues Chanzy, Clémot (secteur du Tribunal).
- Les personnes de passage (vacanciers, curistes) quittant leurs locations n'ont pas de solution autre que le dépôt des sacs dans la rue.
- La mise en place des ambassadeurs du tri en porte à porte a montré son efficacité dans nombre de villes.

La mairie est consciente de cette situation et continue de chercher des solutions entre les propriétaires et les habitants. Le rôle des propriétaires bailleurs et des syndicats est par ailleurs essentiel dans le respect des horaires de ramassage. De plus des opérations "coup de poing" sont régulièrement menées par les agents du nettoyage en recherchant dans les sacs laissés ainsi sur les trottoirs, l'identité de leurs propriétaires. La mise en place de totems d'information à l'emplacement de dépôts sauvages récurrents pourrait être réfléchi. Le rôle des propriétaires bailleurs et des syndicats est par ailleurs essentiel dans le respect des horaires de ramassage. Ils ont tous été contactés au moment du confinement.

### **Réduction des nuisances sonores nocturnes**

Des habitants du centre-ville subissent des nuisances nocturnes :

- Souvent à proximité des bars.
- Signalement spécifique d'un collectif d'habitants souffrant de nuisances.
- Des problèmes sont également constatés sur le Quai aux Vivres et autour du parking de La Galissonnière.

Christèle Morin indique que ces nouveaux signalements seront remontés auprès de Monsieur le Maire.

Par ailleurs, une réunion de tous les animateurs des 7 quartiers avec le commandant de la police va être programmée en février 2024, le sujet pourra y être évoqué.



## Augmentation du nombre d'arbres en ville

Les questions portent sur :

- Le besoin de développer la végétation haute avec des arbres (avis partagé dans la salle) compte tenu des périodes de canicules de plus en plus fréquentes et intenses. La création de vastes espaces publics minéralisés (Quai aux Vivres) ne répond pas aux exigences de bien être en ville, alors que ce quai était bordé d'un alignement de grands arbres du temps de l'arsenal militaire. Le travail mené par l'atelier thématique concrétisé par une carte interactive des emplacements de plantation souhaitables est salué par Eric Bourdajaud, directeur des Espaces Verts.
- Les participants s'interrogent sur le devenir des arbres abattus par la tempête Domingos notamment sur la place Colbert.

Il est précisé que le parti pris par l'Architecte des Bâtiments de France sur le Quai aux Vivres a été de mettre en valeur les façades historiques rénovées (pas de végétation et un éclairage direct).

Les services de la Ville sont engagés dans la désimperméabilisation des sols lorsque c'est possible : une plantation de 21 micocouliers de Provence est en cours de préparation sur l'avenue La Fayette sur l'îlot central. Une autre plantation sera effectuée sur les îlots désimperméabilisés de l'entrée de la rue Toufaire devant la LPO.

Les tilleuls argentés de la Place Colbert ont été plantés dans les années 50-60 ont fait l'objet d'un diagnostic immédiatement après la tempête. 8 arbres ont dû être abattus. Ceux qui n'ont pas été couchés et évacués font l'objet d'une surveillance. Les racines, bien que profondes, ont été soulevées par les rafales créant des poches d'air néfastes à leur survie. Les tilleuls argentés ont l'inconvénient d'avoir un bois fragile. Le diagnostic est confirmé par un expert forestier. Les exigences de sécurité n'excluent pas totalement de devoir procéder à certains abattages. Leur remplacement sera effectué.

## Localisation et dimensionnement d'abris sécurisés pour cycles

Le Conseil de quartiers souhaite l'installation de plus de stationnement vélo dans le centre-ville. Il propose notamment d'utiliser des locaux commerciaux vacants pour en faire des garages à vélos (via une préemption par exemple). C'est une idée à creuser selon les élus présents.

Les questions portent sur :

- Un programme immobilier neuf peut-il être dimensionné pour accueillir des vélos du voisinage ?
- L'usage du vélo en ville n'est pas facilité, par manque d'infrastructure de stationnement et l'inconfort des contre-sens cyclables dans certaines rues en sens unique dotées de stationnements de chaque côté. Un des mini parc vélo de la gare SNCF est occupé par des affaires personnelles.
- Les itinéraires cyclables sont peu visibles et discontinus, les pistes cyclables sont trop rares.

Les abris vélos fermés sont obligatoires dans tout programme immobilier neuf (base 1,5 m<sup>2</sup> par foyer, rappelée dans le Plan Local d'Urbanisme). Les ouvrir aux extérieurs suppose une négociation dans ce sens avec le promoteur.

Les abris vélos 2 x 2 places présents à divers endroits du centre-ville datent du premier plan vélo orienté vers le cyclotourisme. Mais la CARO travaille actuellement sur un nouveau schéma directeur cyclable : un abri est prévu à la gare SNCF dans ce cadre. Deux abris vélo grande capacité (20 places) sont également en réflexion. Les particularités d'urbanisation du centre-ville et la politique de circulation est rappelée : zone 30 généralisée, choix de la mixité sur la chaussée, absence de passages piétons marqués. Les pistes cyclables existent seulement dans certains quartiers à la périphérie du centre.



Une liaison entre faubourg et centre-ville a été élaborée pour l'avenue Rochambeau (voie départementale) avec pistes cyclables unidirectionnelles de chaque côté.

### Piétonnisation partielle de la rue Cochon Duvivier

Le Conseil de quartier propose comme projet de piétonniser en partie la rue Cochon-Duvivier sur quelques semaines en été, de la rue Lesson à la rue Loti.

Les participants s'interrogent sur :

- L'avantage de cette proposition ? Seuls les commerces de proximité en seraient bénéficiaires, elle représente un chamboulement de la voirie.
- Est-ce que la piétonnisation favorisera le maintien des commerces actuels ?

La Ville n'a pas actuellement en projet l'extension de la zone piétonne de la rue de la République. Cela entraînerait notamment une reconfiguration des accès pour les commerces, les livraisons et les riverains et la suppression d'une quinzaine de places de stationnement, théoriquement dédiées aux habitants aux commerces du quartier.

- Il est demandé quels sont les aménagements piétonniers prévus au niveau de l'Hôpital de la Marine.

Le projet n'est pas encore défini, il faudra attendre une demande de permis de construire du groupe François 1er. La création d'une voie de transit pour automobiles n'est pas prévue sur la rue Meyer (côté ouest), et celle qui existe actuellement sur la rue Laborit (côté est) sera supprimée à terme. Seuls piétons et cyclistes pourront passer par cet itinéraire direct reliant le centre-ville à la gare SNCF.

### Pour conclure la réunion publique, le Conseil de quartier présente les ateliers qui seront ouverts en 2024 :

- Aménagements du square Herriot dans le cadre d'une prochaine commission municipale
- Aménagements de l'aire des Gréments actuellement à l'abandon
- Repérage des contre-sens cyclables inconfortables dans les rues étroites en sens unique avec stationnement des deux côtés
- Repérage des immeubles anciens de plus de deux étages non accessibles avec la grande échelle en cas d'incendie

### Les participants font également des propositions :

- Gestion des éclairages nocturnes dans les rues.
- Gestion intégrée des eaux pluviales : aménagement du parking Roy Bry, mais aussi dans le quartier Le Bois-La Forêt

Pour toute demande individuelle concernant votre quartier,  
le **Service Proximité** de la Mairie est à votre écoute au **05 46 82 65 65**.

